



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE  
PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2016-281

PUBLIÉ LE 14 NOVEMBRE 2016

# Sommaire

## **Assistance publique – Hôpitaux de Paris**

75-2016-11-01-001 - Arrête déléation de signature Directeur hôpital universitaire  
Necker-Enfants Malades - 01 novembre 2016 (3 pages) Page 3

75-2016-10-24-012 - Arrêté de déléation signature SLS-LRB 24 10 2016 (6 pages) Page 7

## **Établissement public de santé Maison Blanche**

75-2016-10-17-015 - DD2016-75-DELEGATION DE SIGNATURE DRH (4 pages) Page 14

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2016-11-01-001

Arrete délégation de signature Directeur hôpital  
universitaire Necker-Enfants Malades - 01 novembre 2016

*Arrêté de délégation de signature du directeur de l'hôpital universitaire Necker-Enfants Malades*

**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2016 -

Le directeur du groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2013318-0006 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « patients »,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1er :**

Délégation générale de signature est donnée à Madame Maya Vilayleck, Directrice du groupe hospitalier adjointe, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé.

**ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Florence Baguet, Directrice-adjointe chargée de la Direction de la Qualité, des Affaires Médicales et des Relations avec les Usagers, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G et I de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;
- Madame Sophie Lepand, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;
- Monsieur Christophe Nicolaï, Directeur du Système d'Information, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et E de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;
- Monsieur Frédéric Spinhirny, Directeur-adjoint chargé de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des

attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et E de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;

- Madame Fabienne Marion, Coordinatrice générale des soins, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A et K de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;
- Madame Maya Vilayleck, Directrice-adjointe chargée par intérim de la Direction des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, F, G et H de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;
- Monsieur Laurent Villard, Chargé de mission, Directeur des Investissements, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C de l'arrêté DG n° 2013318-0006 susvisé.

### **ARTICLE 3 :**

En cas d'empêchement de Madame Florence Baguet, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Affaires Médicales ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Nathalie Siedlarz, Attachée d'administration hospitalière chargée du Bureau du Personnel Médical, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Florence Baguet pour les matières énoncées au paragraphe A, G de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Maya Vilayleck, Directrice adjointe chargée par intérim de la Direction des Finances et de la Recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Catherine Maire, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe à la Directrice adjointe chargée de la Direction des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Maya Vilayleck ;

En cas d'empêchement de Madame Sophie Lepand, Directrice adjointe chargée de la Direction des Ressources Humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Christine Rouzeau, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe à la Directrice adjointe chargée de la Direction des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Sophie Lepand ;

En cas d'empêchement de Monsieur Frédéric Spinhirny, Directeur-adjoint chargé de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Béatrice Astié-Duthois, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Monsieur Frédéric Spinhirny ;

En cas d'empêchement de Monsieur Laurent Villard, Chargé de mission, Directeur des Investissements, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Annabel Meunier, Ingénieur en chef, Directrice des Equipements Médicaux et Hôteliers, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Monsieur Laurent Villard ;
- Madame Isabelle Joye, Adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Monsieur Laurent Villard ;

### **ARTICLE 4 :**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

A. aux administrateurs de garde en premier :

- Madame Florence Baguet, Directrice adjointe,
- Madame Laure Boquet, Directrice adjointe, sans être affectée au groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades pour ses fonctions principales,
- Madame Hélène Coulonjou, Directrice adjointe, sans être affectée au groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades pour ses fonctions principales,
- Madame Elisabeth Guillaume, Directrice adjointe, sans être affectée au groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades pour ses fonctions principales,
- Madame Sophie Lepand, Directrice adjointe,
- Madame Fabienne Marion, Coordonnatrice générale des Soins,
- Monsieur Christophe Nicolai, Directeur du Système d'Information,
- Monsieur Frédéric Spinhirny, Directeur-adjoint,
- Madame Nathalie Vergne-Labro, Directrice adjointe, sans être affectée au groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades pour ses fonctions principales,
- Madame Maya Vilayleck, Adjointe au directeur,

B. aux administrateurs de garde en second :

- Madame Béatrice Astié-Duthois, Responsable des Services Economiques,
- Madame Sandrine Bréard, Adjointe au Responsable du service de la Gestion Administrative des Patients,
- Madame Nadine Durand, Responsable du pilotage médico-économique et de la facturation,
- Madame Valérie Franvil, Régisseur,
- Monsieur Patrick Littauer, Responsable des Affaires Générales,
- Madame Catherine Maire, Adjointe à la Directrice adjointe chargée des Finances et de la Recherche,
- Madame Christine Rouzeau, Adjointe à la Directrice des Ressources Humaines,
- Madame Nathalie Siedlarz, Responsable du service du Personnel médical,
- Monsieur Eric Valin, Responsable de la Gestion des carrières et du Budget à la Direction des Ressources Humaines.

**ARTICLE 5 :**

L'arrêté de délégation de signature n° 75-2016-10-01-002 du 1<sup>er</sup> octobre 2016 est abrogé.

**ARTICLE 6 :**

Le directeur du groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris,  
Le 1er novembre 2016

**Le Directeur du groupe hospitalier  
Hôpital universitaire Necker-Enfants Malades**



**Vincent-Nicolas DELPECH**

Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2016-10-24-012

Arrêté de délégation signature SLS-LRB 24 10 2016

**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

**Arrêté n° 2016-24.10.2016 GH SLS-LRB-FW**

**Madame EVE PARIER**, Directrice des Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS - LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL.

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu les arrêtés n° 12010090180, n° 2013/040008, n° 2013/100003, n° 2014/020001, n° 2014-090003, n° 2014-100003 et les arrêtés du 01/04/2015 et 01/06/2015 du Centre National de Gestion portant nomination des cadres de Direction des Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS, LARIBOISIERE et FERNAND-WIDAL,

Vu les arrêtés d'affectation du Centre National de Gestion en date des 28 janvier 2015 et 20 février 2015.

Vu l'arrêté directorial n° 2012214-0001 du 1<sup>er</sup> août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers et dénommant le Groupe Hospitalier SAINT-LOUIS – LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL : Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS – LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL,

Vu l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient », modifié par l'arrêté directorial n° 2014205-0001 du 24 juillet 2014, et modifié par l'arrêté directorial n° 75-2016-05-09-001 du 09 mai 2016



## ARRETE

### ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Madame ISABEY Bénédicte**, directrice de groupe adjointe, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS – LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL, dans le champ d'attribution de la Directrice du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

### ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

**Monsieur CORRIOL Clément**,  
Directeur adjoint chargé des ressources humaines,

à l'effet de signer, tous les actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes A, B, F, G, H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

**Monsieur BOSSER Pierre**,  
Directeur adjoint, adjoint au Directeur des ressources humaines,

à l'effet de signer, tous les actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes A, B, F, G, H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

**Monsieur KARSENTY Ladislas**,  
Directeur adjoint chargé des finances et du contrôle de gestion,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes C, F, G et H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

**Madame BASCOUL Marie-Lore**,  
Directrice adjointe chargée de la Direction des achats et de la logistique,  
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes C, G et H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

**Monsieur BOUSQUIE Florent**,  
Directeur adjoint chargé des affaires médicales, de la recherche et de la stratégie,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues au paragraphe G de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

**Monsieur DULUC Gilles**,  
Directeur adjoint, adjoint au Directeur chargé des affaires médicales, de la recherche et de la stratégie,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues au paragraphe G de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

**Monsieur FOUCHERE Franck**, chargé de mission, en charge de la Direction des usagers, du système d'information et de la qualité,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes C, E, F et I de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

**Madame KANIA Florence**,

Directrice des soins, exerçant les fonctions de Coordinatrice générale des soins,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes B, G, H et K de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

**Monsieur Laurent LE GUEDART**, Ingénieur Général, en charge de la Direction de l'Ingénierie et du Patrimoine,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes C et H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

**Monsieur GRAU Marcel**,

Attaché d'administration hospitalière, chargé des affaires générales,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes A et F de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

**Monsieur GUILLET Arnaud**,

Attaché d'administration hospitalière, chargé des affaires générales,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes F de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

### **ARTICLE 3 :**

Délégation générale de signature est donnée à :

**Monsieur BOUSQUIE Florent**, directeur du site SAINT-LOUIS, à l'effet de signer et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution de la Directrice de Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

**Madame ISABEY Bénédicte**, directrice des sites LARIBOISIERE – FERNAND WIDAL, à l'effet de signer et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution de la Directrice de Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du Groupe Hospitalier définie par la Directrice du Groupe Hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

### **ARTICLE 4 :**

En cas d'empêchement de **Monsieur Clément CORRIOL**, directeur chargé des ressources humaines ou du directeur adjoint, **Monsieur Pierre BOSSER**, ou en cas de vacance de leurs

fonctions, délégation est donnée à **Monsieur David VAN ACKER**, attaché d'administration et à **Madame Hakima AOUCI**, attachée d'administration.

En cas d'empêchement de **Monsieur Ladislas KARSENTY**, directeur chargé des affaires financières et du contrôle de gestion ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Juliette DE CORBIERE**, attachée d'administration, et à **Madame Josette GASCON**, attachée d'administration.

En cas d'empêchement de **Madame Marie-Lore BASCOUL**, directrice chargée, des achats et de la logistique ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Marie-Claude MANOIR**, attachée d'administration et à **Monsieur Jean-Marc CHAMPERNAUD**, ingénieur hospitalier.

En cas d'empêchement de **Monsieur Franck FOUCHERE**, directeur des usagers, du système d'information et de la qualité, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Ulysse GOUOT**, ingénieur, et à **Monsieur Fabien MARTINEZ**, ingénieur.

En cas d'empêchement de **Monsieur Florent BOUSQUIE**, Directeur des affaires médicales, de la recherche et de la stratégie, ou du directeur adjoint, **Monsieur Gilles DULUC**, ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à **Madame Marie-Claude BOURGOIN**, attachée d'administration, à **Madame Laure BAROUILLET**, Attachée d'Administration, à **Madame Bérengère DEFORGE**, attachée d'administration, à **Madame Gwenaëlle GERARD-SAIGNE**, attachée d'administration, à **Monsieur Arnaud GUILLET**, Attaché d'Administration et à **Madame Claire LANSAC**, attachée d'administration

En cas d'empêchement de **Madame Florence KANIA**, Coordonnatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Marie-Claire FONTA**, directrice des soins et **Madame Carole KOHLER**, directrice des soins.

En cas d'empêchement de **M. Laurent LE GUEDART**, Ingénieur en chef, en charge de l'Ingénierie et du Patrimoine ou en cas de vacances de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Moussa TOURE**, ingénieur en chef, à **Monsieur Damien KOCIK**, ingénieur en chef, à **Monsieur Bernard OSADA**, ingénieur en chef, à **Monsieur Benoit CHABANEL**, ingénieur principal, à **Monsieur Cyriaque BROCHARD**, ingénieur, à **Monsieur Laurent SIWIEC**, ingénieur biomédical, à **Madame Anne TROMPETTE**, ingénieur biomédical à **Monsieur Clément BRUNON**, ingénieur biomédical, à **Monsieur Antoine DRO**, ingénieur biomédical et à **Monsieur Laurent KUBIAK**, ingénieur biomédical.

#### **ARTICLE 5:**

En cas d'empêchement de **Madame Bénédicte ISABEY**, directrice des sites de Lariboisière et Fernand Widal, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

**Monsieur Clément CORRIOL**, directeur adjoint chargé des ressources humaines, à **Monsieur Pierre BOSSER**, directeur adjoint chargée des ressources humaines, à **Madame Marie-Lore BASCOUL** directrice adjointe chargée des achats et de la logistique, à **Monsieur Florent BOUSQUIE**, Directeur des affaires médicales, de la recherche et de la stratégie ainsi qu'à **Monsieur Gilles DULUC**, directeur adjoint chargé des affaires médicales, de la recherche et de la stratégie, à l'effet de signer tous les actes pour lesquels **Madame Bénédicte ISABEY** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice des sites Lariboisière et Fernand-Widal ;

En cas d'empêchement de **Monsieur Florent BOUSQUIE**, directeur du site Saint-Louis, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

**Monsieur Clément CORRIOL**, directeur adjoint chargé des ressources humaines, à **Monsieur Pierre BOSSER**, directeur adjoint chargée des ressources humaines, à **Madame Marie-Lore BASCOUL** directrice adjointe chargée des achats et de la logistique, **Monsieur Ladislas KARSENTY**, directeur adjoint chargé des affaires financières et de la recherche ainsi qu'à **Monsieur Gilles DULUC**, directeur adjoint chargé des affaires médicales, de la recherche et de la stratégie, à l'effet de signer tous les actes pour lesquels **Monsieur Florent BOUSQUIE** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site de Saint-Louis.

#### **ARTICLE 6 :**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la Directrice du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

**Mesdames BASCOUL, LAMBERMONT, ISABEY**

Directrices adjointes ;

**Messieurs BOSSER, BOUSQUIE, CORRIOL, DULUC, KARSENTY, NICOLAS,**

Directeurs adjoints ;

**Monsieur HOUZE,**

Directeur des Soins ;

**Mesdames BOURGOIN, DECOUTY-BERNABEU, DEFORGE, GASCON, MANOIR, AOUICI, NGUYEN**

Attachées d'administration hospitalière

**Messieurs GRAU, VAN ACKER, TOURRET, GUILLET**

Attachés d'administration hospitalière ;

**Messieurs BRUNON, DRO, KOCIK, LECA, CHAMPERNAUD**

Ingénieurs ;

**Madame PETIT,**

Cadre de santé.

#### **ARTICLE 7 :**

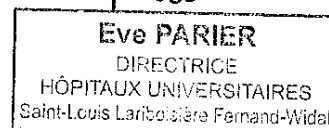
L'arrêté n° 2016-18.04.2016 GH SLS-LRB-FW portant délégation de signature est abrogé.

#### **ARTICLE 8:**

La Directrice des Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS, LARIBOISIERE - FERNAND WIDAL est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le 24 octobre 2016

**Eve PARIER**





Établissement public de santé Maison Blanche

75-2016-10-17-015

DD2016-75-DELEGATION DE SIGNATURE DRH

*Délégation de signature relative à la Direction des Ressources Humaines de l'Etablissement  
Public de Santé Maison Blanche*

## DECISION DU DIRECTEUR

### Décision n°2016-75

#### Objet : Délégation de Signature – Direction des Ressources Humaines

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 ;

Vu la convention de Direction Commune du 29 Octobre 2013, entre le Centre Hospitalier Sainte-Anne, l’Etablissement Public de Santé Maison Blanche et le Groupe Public de Santé Perray Vacluse ;

Vu l’organigramme de Direction Commune mis en œuvre le 15 Septembre 2015 ;

Vu la déclinaison de cet organigramme dans les directions fonctionnelles à compter du 15 Septembre 2015 ;

Vu l’arrêté de Madame la Ministre des affaires sociales et de la santé, en date du 13 décembre 2013, nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Centre Hospitalier Sainte-Anne, de l’Etablissement Public de Santé Maison Blanche et du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse, à compter du 6 janvier 2014 ;

Vu l’arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion, en date du 8 janvier 2014, nommant à compter du 6 janvier 2014, Monsieur Lazare REYES, Adjoint au Directeur, en charge de la direction de Maison Blanche, dans le cadre de la convention de direction commune du Centre Hospitalier Sainte-Anne, de l’Etablissement Public de Santé Maison Blanche et du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse, ;

Vu la délégation de signature n°2016-011 relative à la direction de l’Etablissement Public de Santé Maison Blanche, en date du 1<sup>er</sup> Septembre 2016, donnant délégation à Monsieur Lazare REYES pour l’Etablissement Public de Santé Maison Blanche sur tous les actes de gestion de l’établissement pour organiser la continuité de la fonction de direction sur le site ;

Considérant l’arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 13 décembre 2013 nommant, à compter du 6 janvier 2014, Madame Marie-Cécile MOCELLIN au Centre Hospitalier Sainte-Anne, à l’Etablissement Public de Santé Maison Blanche et au Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse ;

Considérant l’arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 13 décembre 2013 nommant, à compter du 6 janvier 2014, Monsieur Stéphane PIERREFITTE, au Centre Hospitalier Sainte-Anne, à l’Etablissement Public de Santé Maison Blanche et au Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse ;



**Décide :**

**Article 1** - Une délégation de signature permanente est donnée à **Madame Marie-Cécile MOCELLIN**, Directrice adjointe chargée des Ressources Humaines non médicales, à l'effet de signer, au nom du Directeur, tous actes, pièces contractuelles, courriers internes et externes et documents se rapportant à l'activité des services placés sous sa responsabilité.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Cécile MOCELLIN, une délégation de signature permanente concernant tous actes de gestion relatifs à la Direction des Ressources Humaines, dont les pièces contractuelles, est donnée à **Monsieur Stéphane PIERREFITTE**, Adjoint au Directeur de l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche.

**Article 3** - Une délégation permanente est donnée à **Madame Florence LEGROS**, Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Ressources Humaines, et à **Madame Jeanne RAINGEARD**, Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Ressources Humaines, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- Ampliations des contrats signés par l'autorité ayant pouvoir de nomination,
- Ampliations des décisions signées par l'autorité ayant pouvoir de nomination,
- Déclarations d'accident du travail (rapport hiérarchique),
- Volets soins,
- Demandes relatives à la CNRACL,
- Demandes relatives à l'IRCANTEC,
- Visas des fiches navette,
- Réductions des billets SNCF,
- Attestations employeur,
- Décomptes de retraite,
- Etats des sommes dues,
- Renseignements destinés au comité médical et à la commission de réforme,
- Courriers aux médecins agréés et aux agents (visite de titularisation, A.T.),
- Convocations à la médecine du travail,
- Conventions de stage,
- Bordereaux d'envoi de pièces et de transmission interne,
- Correspondances en lien avec la gestion courante du personnel non médical.



GHT PARIS  
PSYCHIATRIE & NEUROSCIENCES



Centre Hospitalier  
Sainte-Anne



PERRAY-VAUCLUSE  
GROUPE PUBLIC DE SANTE



HOPITAL  
MAISON BLANCHE

Direction Commune



**Article 4** - En cas d'absence concomitante de Madame Florence LEGROS et de Madame Jeanne RAINGEARD, **Madame Catherine BOURELY**, Adjoint des Cadres Hospitaliers à la Direction des Ressources Humaines et **Madame Catherine SOLIVEAU**, Adjoint des Cadres Hospitaliers à la Direction des Ressources Humaines, reçoivent délégation de signature à effet de signer au nom du Directeur :

- Ampliations des décisions signées par l'autorité ayant pouvoir de nomination,
- Déclarations d'accident du travail (rapport hiérarchique),
- Volets soins,
- Demandes relatives à la CNRACL,
- Demandes relatives à l'IRCANTEC,
- Visas des fiches navette,
- Réductions des billets SNCF,
- Attestations employeur,
- Décomptes de retraite,
- Etats des sommes dues,
- Renseignements destinés au comité médical et à la commission de réforme,
- Courriers aux médecins agréés et aux agents (visite de titularisation, A.T.),
- Convocations à la médecine du travail,
- Conventions de stage
- Bordereaux d'envoi de pièces et de transmission interne.

**Article 5** - Chaque délégataire rend compte par écrit de tout événement d'une gravité sérieuse affectant le fonctionnement de l'établissement dont il a la responsabilité déléguée.

**Article 6** - La présente décision prend effet au Lundi 17 Octobre 2016 et remplace la délégation de signature n°2015-96 en date du 27 Juillet 2015.

**Article 7** - La présente délégation sera notifiée, pour information, à Monsieur le Président du Conseil de Surveillance, Monsieur le Délégué Territorial de Paris, Madame la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, Madame la Trésorière Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

**Article 8** - La présente délégation figure sur les sites Internet des trois établissements et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

Fait à Paris, le 17 Octobre 2016

Jean-Luc CHASSANIOL

**signé**

Directeur de la Direction Commune



GHT PARIS  
PSYCHIATRIE & NEUROSCIENCES



Centre Hospitalier  
Sainte-Anne



PERRAY-VAUCLUSE  
GROUPE PUBLIC DE SANTE



HOPITAL  
MAISON BLANCHE

Direction Commune

Lazare REYES

**signé**

Directeur adjoint chargé de l'Etablissement  
Public de Santé Maison Blanche

Marie-Cécile MOCELLIN

**signé**

Directrice adjointe en charge des Ressources  
Humaines

Stéphane PIERREFITTE

**signé**

Adjoint au Directeur de l'Etablissement Public de  
Santé Maison Blanche

Florence LEGROS

**signé**

Attachée d'Administration Hospitalière  
Etablissement Public de Santé Maison Blanche

Jeanne RAINGEARD

**signé**

Attachée d'Administration Hospitalière  
Etablissement Public de Santé Maison Blanche

Catherine BOURELY

**signé**

Adjoint des Cadres Hospitaliers  
Etablissement Public de Santé Maison Blanche

Catherine SOLIVEAU

**signé**

Adjoint des Cadres Hospitaliers  
Etablissement Public de Santé Maison Blanche